

# LE FIL D'INFOS

www.te64.fr

N° 17 | JANVIER 2025



## LE MOT DU PRÉSIDENT



### LA PPE QUI PEUT BEAUCOUP OU QUI PEUT PEU ?

Cette fin d'année 2024, a été marquée par la concertation publique menée dans le cadre de la mise en place de la future Programmation Pluriannuelle de l'Énergie, dite « PPE 3 ».

Cette PPE a le mérite de n'occulter aucun sujet de notre avenir énergétique, qu'il s'agisse du prix de l'énergie, de la production nucléaire, des nécessaires économies d'énergie, notamment dans le logement et les transports, du développement des énergies renouvelables électriques et thermiques, ou bien encore de la mobilité décarbonée.

Globalement tout y est et TE 64 a d'ailleurs contribué à son enrichissement, par des remontées de terrain et des propositions écrites que nous espérons retrouver dans la mouture définitive, notamment quant au rôle à jouer par les collectivités dans ce domaine.

Tout, vraiment? Malheureusement non! Le volet financier de cette politique pourtant volontariste, est clairement absent comme nous pouvions le redouter. Soumis aux arbitrages budgétaires nationaux, il est susceptible de faire largement les frais de l'instabilité politique et institutionnelle qui fait notre quotidien depuis maintenant plusieurs mois.

Mais nous ne nous décourageons pas et TE 64, tout comme la SEM EnR 64, vont continuer de contribuer au quotidien, par leur action et leurs investissements, à combler quelque peu et à leur niveau, le retard accumulé pour mettre en œuvre l'indispensable transition énergétique de nos territoires.

Les élus du Bureau ainsi que le personnel de TE 64 et d'EnR 64, se joignent à moi pour vous souhaiter une excellente année 2025.

Boune Anade! / Urte berri on!

Barthélémy BIDÉGARAY

## ÉNERGIES RENOUVELABLES

### TE 64 ET ENR 64 SE REGROUENT POUR CRÉER UNE PERSONNE MORALE ORGANISATRICE (PMO) QUI GÉRERA L'AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE DE L'ÉLECTRICITÉ PRODUITE LOCALEMENT

Une personne morale organisatrice pour l'autoconsommation collective d'électricité est une entité juridique qui regroupe plusieurs acteurs (particuliers, entreprises, collectivités, etc.) dans le but de produire et de consommer localement et collectivement de l'électricité générée à partir de sources renouvelables, généralement via des installations solaires pour notre département. Elle coordonne et gère l'organisation de cette autoconsommation partagée, dans le respect de la réglementation en vigueur.

#### Un cadre juridique récent

L'Article L 315-2 du Code de l'énergie, mentionne qu'une « opération d'autoconsommation est collective lorsque la fourniture d'électricité est effectuée entre un ou plusieurs producteurs et un ou plusieurs consommateurs finals liés entre eux au sein d'une personne morale... ».

Nota: Ce dispositif se différencie par conséquent de l'autoconsommation patrimoniale déjà répandue, par laquelle, une entreprise ou une collectivité dessert ses propres bâtiments au moyen d'une unité de production.

#### Des missions de coordination et de gestion

Organisée sous forme associative, la PMO regroupant TE 64 et EnR 64 assurera les missions suivantes:

- Coordination des participants:** Par la gestion des membres qui souhaitent consommer collectivement l'énergie produite, en définissant les règles de partage et les modalités de fonctionnement.
- Gestion de la distribution de l'électricité:** Par la répartition de la production entre les membres, en tenant compte de la consommation individuelle de chacun et des besoins collectifs.
- Suivi administratif et réglementaire:** En gérant les démarches administratives nécessaires à l'autoconsommation collective (contrats, déclarations auprès des autorités de régulation de l'énergie, etc.) et en assurant l'interface avec Enedis gestionnaire du réseau de distribution électrique.
- Gestion financière:** En assurant la comptabilité, la facturation auprès du consommateur, le recouvrement des recettes pour le producteur et en se rémunérant via les kWh produits et commercialisés.

#### Accompagner les communes pour mettre en œuvre les ZA EnR

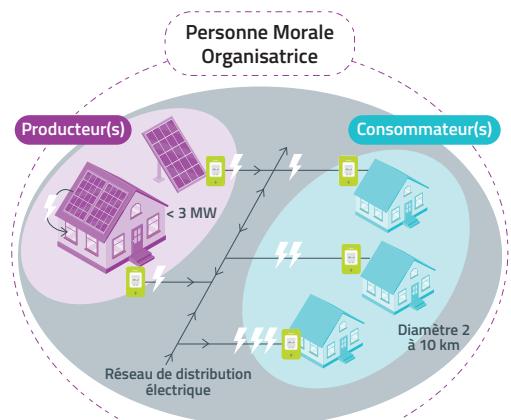
Les communes sont désormais fortement sollicitées par des investisseurs du photovoltaïque, souvent situés hors département, focalisés sur l'usage de foncier disponible susceptible de générer du chiffre d'affaires, mais n'apportant souvent aucune plus-value locale.

TE 64 et EnR 64, basés tous les deux à Pau et Bayonne, sont des acteurs de confiance pour les communes et depuis plusieurs décennies pour ce qui concerne TE 64, disposant d'interlocuteurs permanents et d'une proximité d'action.

Ils proposeront désormais une solution locale clé en main!

**Vous souhaitez vous inscrire dans une démarche d'autoconsommation collective portée par la nouvelle PMO de TE 64 et EnR 64?**

05 59 02 46 71

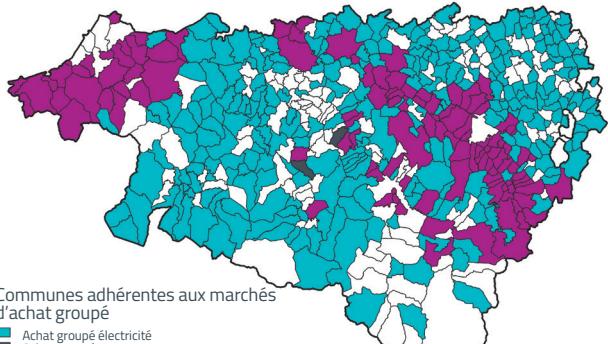


## VISION COMMUNE

# ILS FONT CONFIANCE À TE 64

Au cours de la dernière décennie et bien au-delà des travaux d'électrification et chantiers associés qui sont le cœur d'activité de TE 64, le Syndicat a développé de nombreux partenariats avec l'ensemble des acteurs institutionnels du territoire, avec un maître mot dans les relations : La confiance !

## L'ACHAT GROUPÉ D'ÉNERGIE POUR SÉCURISER LES PRIX

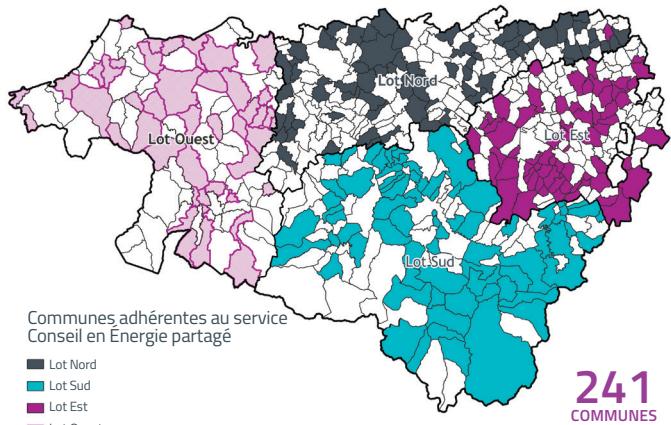


**502**  
MEMBRES

**9927**  
POINTS DE LIVRAISON  
ÉLECTRICITÉ

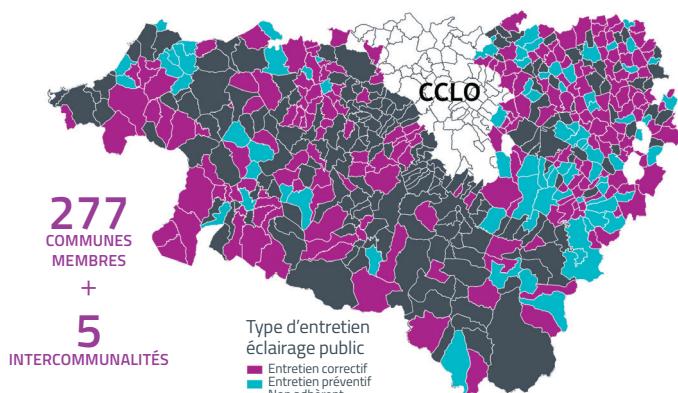
**907**  
POINTS DE  
LIVRAISON GAZ

## LE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ POUR BÉNÉFICIER D'UN SERVICE PERSONNALISÉ

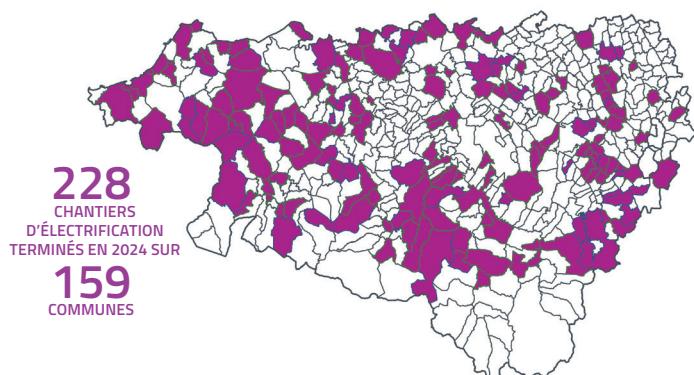


**241**  
COMMUNES  
MEMBRES

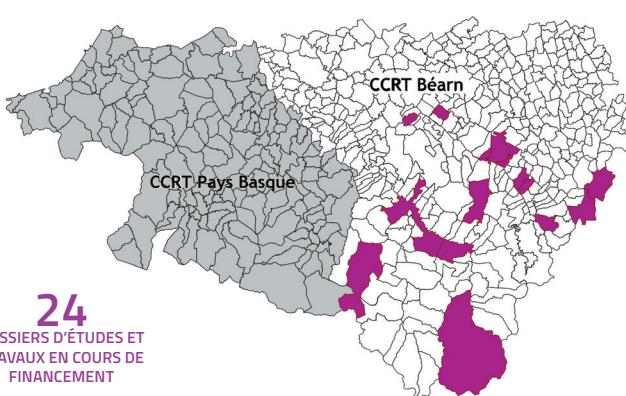
## L'ENTRETIEN MUTUALISÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR LA TRANQUILLITÉ DE GESTION



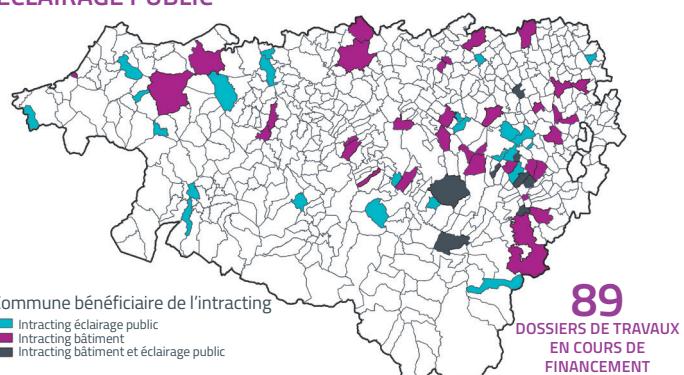
## LES TRAVAUX D'ÉLECTRIFICATION POUR QUE SERVICE RIME AVEC AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



## LA CONTRACTUALISATION AVEC L'ADEME POUR SOUTENIR LES ÉNERGIES RENOUVELABLES THERMIQUES EN BÉARN



## LA CONTRACTUALISATION AVEC LA BANQUE DES TERRITOIRES POUR FINANCER LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX ET DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC



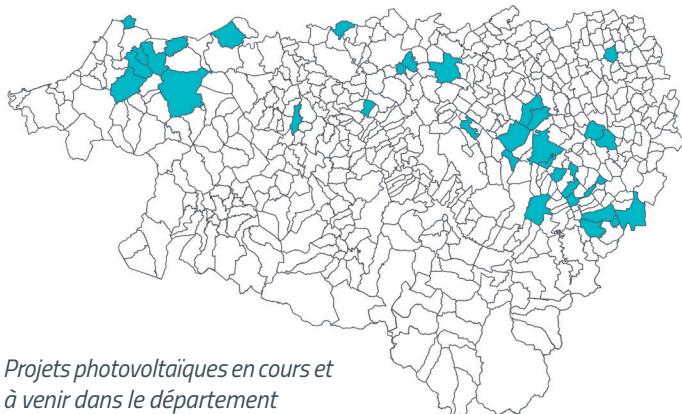
## TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

# ILS FONT CONFIANCE À EnR 64

Avec ses 5 ans d'existence à peine, la toute jeune Société d'Économie Mixte EnR 64, trace sa route sur l'ensemble du département, pour accompagner la transition énergétique territoriale. À la clé, de nombreux partenariats et des projets qui se multiplient, concrétisant la confiance des relations tissées avec les communes.

## Du photovoltaïque en cours et à venir dans de nombreuses communes du Béarn et du Pays Basque

La valorisation du domaine public artificialisé comme on dit aujourd'hui, par des bâtiments ou des espaces de parking et de covoiturage, au travers de la mise en place de centrales photovoltaïques, est une solution qui se multiplie sur tout le département, les collectivités y trouvant leur compte du point de vue économique et environnemental.



## Des partenaires qui ont cru au projet d'EnR 64 dès 2019

Au-delà du « SDEPA à l'époque », partenaire majoritaire à l'origine du projet, la Banque des Territoires, la Caisse d'Épargne et le Crédit Agricole via sa filiale CAPGEN, ont soutenu EnR 64 depuis sa création avec déjà plusieurs projets à la clé.

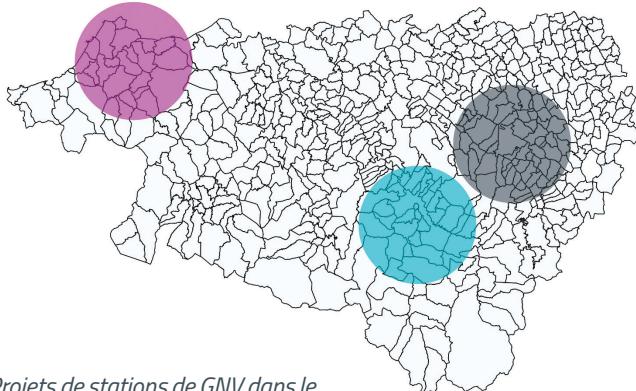
Actionnaires	% du capital	Capital souscrit
TE 64	66,67	1 400 000 €
Caisse des Dépôts	16,67	350 000 €
Caisse d'Épargne	9,52	200 000 €
CAPG Énergies nouvelles	7,14	150 000 €
Total	100,00	2 100 000 €



## Enfin des stations de GNV dans le département

Si les Pyrénées-Atlantiques détiennent le triste record du dernier département de Nouvelle-Aquitaine non équipé de stations publiques de Gaz Naturel pour Véhicules, l'année 2025 devrait remédier à cette situation.

Le partenariat mis en place entre BIOGNV DU CONFLUENT et EnR 64, cible en effet 3 secteurs géographiques pour l'implantation de stations d'avitaillement multi-énergies (bio gaz, électricité, hydrogène).



## Une augmentation de capital en 2024 de la part des partenaires historiques toujours fidèles et un nouvel entrant, le Département des Pyrénées-Atlantiques

Nouvelle répartition après augmentation de capital			
Actionnaire	Apport 2024	% du capital	Apport total
TE64	1 500 000 €	56,86	2 900 000 €
Caisse des Dépôts	450 000 €	15,69	800 000 €
Caisse d'Epargne	100 000 €	3,88	300 000 €
CAPG Énergies nouvelles	150 000 €	5,88	300 000 €
CD64	800 000 €	15,69	800 000 €
TOTAL	3 000 000 €	100,00	5 100 000 €



## MOBILITÉ DÉCARBONÉE

# MISE EN PLACE DE BORNES DE CHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES DANS LE DÉPARTEMENT : ÇA ROULE !

Par délibération du 17 septembre 2024, le Comité Syndical de TE 64 a décidé, sur la base des avis favorables de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et du Comité Social Territorial Intercommunal, de voter favorablement pour lancer une procédure de Délégation de Service Public en vue de mailler le département de bornes de charge pour véhicules électriques.

## 2 candidats sur les rangs

La consultation engagée est organisée en deux phases, soit une phase de candidature et une phase d'offre.

La phase de candidature, qui a fait l'objet d'un avis de publicité au BOAMP, s'est déroulée du mardi 24 septembre 2024 au lundi 28 octobre 2024.

La Commission d'ouverture des plis pour les délégations de service public (COP) s'est réunie le jeudi 31 octobre à 14h30 pour examiner les candidatures reçues.

Les 7 candidats s'étant présentés, ont été admis par la COP à remettre une offre, compte tenu des garanties techniques et financières présentées.

Les 7 candidats devaient remettre leur offre au plus tard le 8 janvier 2025 et deux d'entre eux l'ont fait, sachant qu'une négociation s'engagera durant 2 mois, pour une attribution de la délégation en Comité Syndical le 12 avril 2025.

L'objectif consistera à installer 886 nouveaux points de charge à l'échéance 2028, sur la base de la répartition ci-après :

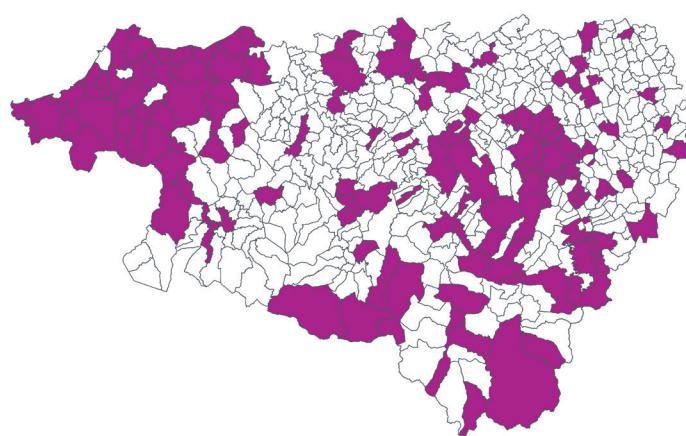
Nombre de points de charge	P1*	P2*	P3*	Total
Besoin d'installations issu du SDIRVE (11/2023)	178	534	264	976
Besoin d'installations actualisé (08/2024)	170	474	242	886

\*Signification des points de charge P1, P2 et P3

Référence	P1	P2	P3
Définition	Points de charge de puissance < 22 kVA AC	Points de charge de puissance 22 kVA AC / 24 kVA DC	Points de charge de puissance > 50 kVA DC
Puissance moyenne utilisée pour l'analyse	7	22	55

## 140 communes concernées dans un premier temps

Le premier projet de déploiement à échéance 2028, concerne 140 communes réparties sur l'ensemble du territoire départemental.



## Un transfert de compétence entre les communes et TE 64

La compétence relative à la mise en place de bornes de charge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables étant communale, TE 64 est amené à solliciter un transfert de cette compétence de la part des 140 communes concernées dans un premier temps par le schéma.

Ce transfert de compétence s'opère au vu des statuts de TE 64 (article 2.f) et du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2224-37).

123 communes sur les 140 concernées avaient d'ores et déjà délibéré dans ce sens au 31 décembre 2024.

## AGENDA

**LUNDI 3 FÉVRIER**  
Commission des Finances

**JEUDI 6 FÉVRIER**  
Réunion du Bureau Syndical

**SAMEDI 22 FÉVRIER**  
Réunion du Comité Syndical, Orientations Budgétaires

**JEUDI 27 MARS**  
Réunion du Bureau Syndical

**SAMEDI 12 AVRIL**  
Réunion du Comité Syndical Budgets

**FÉVRIER-MARS-AVRIL**  
Négociation DSP IRVE et préparation marchés divers